Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Joumada I 1447
14 Novembre 2025

N° 156

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3030
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3032
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3039
Homologation de résolutions 3040
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3040
Avis aux créanciers..... 3041
Convocations
Sociétés anonymes 3042
Sociétés communautaires..... 3047
Autres sociétés 3047
Divers
Avis au public..... 3048

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du capital social

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE «SIDHET»

Société anonyme

Identifiant unique : 0009398/C

Capital social : 34 000 000 DT

Tél : 71 947 490 / 71 947 491

E-Mail : sidhet@gnet.tn

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 octobre 2025 à 11 heures, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 5000 000 DT, par l'émission de 500 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10 DT chacune, souscrites et à libérer totalement en numéraire au plus tard le 23 octobre 2025 avec une prime d'émission de 2 DT par action nouvelle, soit une prime totale de 1 000 000 DT en sus, soit un prix d'émission total de 6 000 000 DT, et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires pour la totalité de l'augmentation.

Ainsi, le capital social sera porté de 34 000 000 DT, composé de 3 400 000 actions, d'une valeur nominale de 10 DT chacune, à un capital de 39 000 000 DT, divisé en 3 900 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

L'augmentation du capital social par suppression des droits préférentiels de souscription a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Administration et d'un rapport spécial du Commissaire aux Comptes, qui ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales et des statuts.

Dépôt au Registre National des Entreprises : Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 octobre 2025, enregistré le 17 octobre 2025 à la Recette des finances d'Hammamet sous le numéro 25506156, quittance n°M145968, a été déposé le 30 octobre 2025 avec les documents requis auprès du Registre National des Entreprises suivant Quittance n°2025P96359122.

2025403809SANB2

NOTICE

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS RESERVEE A FIS «Go Live Local Fund»

ANAVID SERVICES TUNISIE SA

SA AU CAPITAL DE 11.078 DINARS

36 AVENUE MONGI SLIM IMM LE 24 B 43, 3021 SAKIET EZZIT, TUNISIE

MF : 1628842E

Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les bases de conversion, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2025, enregistré à la recette des finances de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau Tunis en date du 24 octobre 2025, sous le numéro 25803690, quittance numéro 8319 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 15.000 obligations convertibles en actions (ci-après les "**OCA**") d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune totalisant un montant global de cent cinquante mille Dinars Tunisiens (150.000 DT), réservé à la société FIS «Go Live Local Fund».

Les OCA seront régies par les dispositions légales en vigueur et par une convention d'émission des OCA conclue entre la Société et la société FIS «Go Live Local Fund».

Société Émettrice : Anavid Services Tunisie, Société Anonyme au capital social de 11.078 Dinars Tunisiens, Identifiant Unique 1628842E, ayant son siège social au 36 Avenue Mongi Slim Immeuble Le 24 B 43, 3021 Sakiet Ezzit, Tunisie, (ci-après la "**Société**").

Montant de l'émission des obligations convertibles en actions : Cent cinquante mille Dinars Tunisiens (150.000 DT).

Objet social : La programmation informatique.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 septembre 2025 a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 7 novembre 2025 sous le numéro 2025P72491906 et dont une annonce sera publiée au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises et dans deux journaux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : 15.000 OCA d'une valeur nominale de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune, totalisant un montant global de cent cinquante mille Dinars Tunisiens (150.000 DT).

Libération : Intégrale à la souscription, concomitamment à la date de signature de la convention d'émission d'OCA.

Forme des obligations convertibles en actions : Les obligations seront nominatives.

Période de souscription : La souscription aux obligations convertibles en actions devra être réalisée durant les trente (30) jours suivant la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de trente (30) jours

pourra être clôturé par anticipation des souscriptions de la totalité des obligations convertibles en actions émises.

Modalité de souscription : par conversion d'une créance de cent cinquante mille Dinars Tunisiens (150.000 DT) détenue par la société Anavid Services Tunisie à l'encontre de la Société.

Date de jouissance : A la date de clôture de souscription.

La date de maturité des OCA : Les OCA seront émises pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de clôture de la période de souscription.

Rémunération : Annuellement, dans un délai ne dépassant pas un mois à partir de la date de la tenue de l'assemblée générale approuvant les états financiers de l'exercice précédent, la Société paiera en numéraire annuellement aux titulaires des OCA en rémunération des OCA un montant, conformément aux dispositions de la convention d'émission des OCA.

Date de remboursement : Sous réserve du non-exercice par les titulaires des OCA de tout ou partie de leur droit de conversion en actions des OCA, les OCA non converties seront remboursées par la Société le jour de la maturité des OCA.

A cette date, la Société paiera en numéraire au Souscripteur le montant en principal des OCA non converties ainsi que la rémunération due et non payée à cette date, et ce conformément aux dispositions de la convention d'émission des OCA.

La Société ne sera pas en droit de procéder à un remboursement anticipé de tout ou partie des OCA, sans l'accord des titulaires des OCA.

Actions à émettre en conversion des obligations convertibles en actions : Les OCA seront convertibles en actions nouvelles de la Société.

Parité de conversion des obligations convertibles en actions :

La parité de conversion des OCA sera déterminée sur la base de la valeur des fonds propres, conformément aux dispositions de la convention d'émission des OCA.

Modalités de conversion :

* L'ensemble des OCA dont l'Obligataire demandera la conversion seront converties en un nombre total d'Actions Ordinaires, appelées **« Na »**. Elles seront libérées par compensation avec la créance Obligataire et calculées comme suit, étant précisé que cette parité de conversion sera ajustée, le cas échéant, pour tenir compte de tout regroupement ou division de la valeur nominale des actions de la Société :

Na= ((MOC + r) / V * (1 – Abattement)) * NT

Avec :

- MOC : le « Montant des Obligations Convertibles » à la Date de Conversion ;

- r : le montant (r) de la rémunération des OCA non encore remboursée conformément aux stipulations de l'Article 3.4 de la Convention OCA ;

- V : est la valorisation de la Société égale à la plus récente valorisation de la Société liée à une opération de levée de fonds (capital ou quasi-capital) ;

- NT : le nombre de Titres (sur une base pleinement diluée) existant au capital de la Société.

* La libération des nouvelles Actions Ordinaires émises en exécution du droit de conversion des OCA s'opérera par compensation avec la créance obligataire de chaque OC (en principal et, le cas échéant, rémunération courue) qui sera alors considérée automatiquement comme liquide et exigible.

* Les OCA converties seront automatiquement annulées et ce, sans formalité. La Société notifiera à l'Obligataire.

* Au cas où la formule de conversion aboutirait à des rompus, l'Obligataire obtiendra le nombre entier immédiatement inférieur d'Actions Ordinaires et le solde de la créance obligataire correspondant à ce ou ces rompus sera remboursé en numéraire.

Notification de Conversion :

La décision des titulaires d'OCA de convertir tout ou partie des OCA fera l'objet d'une ou de plusieurs notifications de conversion, adressée(s) à la Société, dans la forme prévue par la convention d'émission des OCA.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : Actions ordinaires

Conditions particulières : Au cas où la Société serait défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due aux titulaires des obligations convertibles en actions à sa date d'exigibilité, la Société sera tenue de payer un intérêt de retard sur cette somme à compter de la date d'exigibilité jusqu'à la date de paiement effectif au taux toutes taxes comprises de 6% l'an.

Etablissement domiciliataire : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété par le service financier des obligations convertibles en actions seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Garantie : Les OCA ne sont assorties d'aucune garantie. Les OCA ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires de l'émetteur.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et

ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Spéciale des titulaires d'obligations convertibles en actions et lieu de réunion : La convocation de l'Assemblée Générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 355 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'Assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2025403820SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE ABDERRAHMEN DE PROMOTION IMMOBILIERE SARL

Route de Sousse Km 6 Messadine

MF : 1252133V/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 25 Mai 2025, enregistré à la recette des finances de M'saken, le 5 Juin 2025, sous le n°25502446, dont été déposés au Registre National des Entreprises, en date du 18/6/2025, sous le n°202546326, le capital social a été augmenté de 1179088 dinars pour l'augmenter de 10 000 000 à 11 790 880 dinars, et ce pour créer 1179 088 parts nouveaux de 10 dinars chacune.

2025S01505SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle d'Aguila II - Route de Tozeur - Gafsa 2100

Identifiant unique : 1098077 P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/9/2025 enregistré à la recette des finances Rue Farhat Hached, Gafsa le 20/10/2025 sous N°QM059857 Enrg N°25809225, les associés ont décidé la continuation de l'activité de la société en application de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales.

Dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N° 1098077P en date du 30/10/2025.

2025403829SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 6/11/2025 et enregistré à la recette de la Nelle Médina le 10/11/2025 (Quittance n°081901M, Enregistrement n°25205707), Mme Hounaida Lasmar titulaire de la CIN n° 05274625, demeurant à la Rue Ghazeli n°05 Ben Arous, a vendu à Mme Yosra Khlifi titulaire de la CIN n°07220777, tout le fonds de commerce sis à la Rue de Bizerte n°09 Ben Arous exploité en Boucherie.

Les oppositions sont acceptées chez la vendeuse à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Al-chourouk» du 12/11/2025.

2025R03209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/7/2025 enregistré auprès de la recette des finances Sidi Hassine le 25/9/2025 enregistrement n°25204043 quittance n°M107049 Mr Slim Kassemi a vendu à Mr Hatem Aouji la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que café 1ère catégorie, sis à Hrairia, Lot. «Al Wehda» Route X, Zahrouni.

Les éventuelles oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce dans le délai maximum de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/11/2025.

2025R03213FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 23/9/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 20/10/2025 quittance n°M146698 enregistrement n°25206213 monsieur Makram BOUAZZI titulaire de la CIN n°02766622 a vendu à madame Aida Ayari titulaire de la CIN n°09079788 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Mrezgua km 4.5 route Nabeul - Hammamet destiné à la production des gâteaux et du pain spécial pour le prix de quatre-vingt mille dinars 80.000.000.

Les oppositions doivent être formulées au domicile élu sis au bureau de Maître Hichem Ben Hadj Hmida sis à la Rue Mohamed TLATLI immeuble dream city 3ème étage bureau 302 Nabeul dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal la Presse en date du 6/11/2025.

2025R03215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 3/11/2025 sous le

numéro 25202896 quittance n°M060397 Mr. Karim Ben Allawa a cédé à Mr. Ala Eddine Zarkaoui la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis au 06 rue Essafa - Ezzahra.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 11/11/2025.

2025R03217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous signé privé, enregistré à la recette des finances de Mateur le 29/10/2025, quittance n°M076193 et enregistré sous le n°25202852, Md Riheb bent Belgasem Ettrifi, suivant son procureur Meher Ettrifi a vendu à Mr Wissem ben Tawfik Sassi la totalité du fonds de commerce dont l'activité (Restaurant), sis à l'avenue Habib Bourguiba Mateur avec superficie environ 40 m² sur le titre foncier N°893 Bizerte.

L'acquéreur accepte les oppositions durant les 20 jours à partir de la date de publication au JORT à son domicile sis à Lkoudia yrab Majour Mateur Bizerte.

Rq : L'annonce est publiée au journal «Echourouk» le 5/11/2025 Page 25 et au journal le Quotidien le 5/11/2025 Page 23.

2025R03218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé le 29/10/2025 enregistré à la recette des finances cité Ennasr le 30/10/2025, sous le n°25206220 quittance n°M096921, Mme. Ayda Bouzidi ép Samti a vendu à Mr. Ahmed Benzina, pharmacien, la totalité du fonds de commerce de la pharmacie, sis à l'Av. Habib Bourguiba - cité basatine 1 Mnihla 2094. MF : 1422416A.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette vente a fait l'objet d'une publication au journal «Achourouk» du 12/11/2025 page 31.

2025R03220FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce du 16/10/2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/10/2025 sous le n°25200756 quittance n°066102 Monsieur Saad Kharchoufi titulaire de cin n°13400789 et demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia a vendu et cédé à Mr Belguecem Ayoub Khalfallah titulaire de la cin 13489548 et demeurant à Wed l'Khil Bni Khdech Médenine la totalité du fonds de commerce du local destiné au commerce vente de fruits secs sis à l'avenue Ali Balhawen Mahdia avec tous les éléments corporels et incorporels les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local sus indiqué dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette publication a été publiée dans le journal le Quotidien du 7/11/2025.

2025S01488FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la Recette des Finances de Kairouan le 6/11/2025 sous le numéro 25200571 et le reçu n°M016379.

Les dénommés :

1. Abdelkrim Hedhbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°02097813, délivrée le 25/8/2025, demeurant rue Hammouda Bacha El Mouradi, Kairouan,

2. Latifa Hedhbi titulaire de la carte d'identité nationale n°07614806, délivrée le 3/10/2025, demeurant 8, rue Hammouda Bacha El Mouradi, Kairouan,

3. Afef Hedhbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07554194, délivrée le 19/02/2024, demeurant lotissement El Fellaha 01, Kairouan,

4. Tahani Hedhbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07533460, délivrée le 11/8/2026, demeurant Cité Ennakhil II, Jendouba,

5. Mohamed Ali Hedhbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07619066 délivrée le 9/9/2005, demeurant rue Hammouda Bacha El Mouradi, Cité Ennaser, Kairouan,

Ont cédé et transféré à Mme Akri Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°02006794. délivrée le 4/11/2017, l'ensemble du fonds de commerce du local exploité en tant que boulangerie, sise à l'avenue Farhat Hached, El Ala, gouvernorat de Kairouan avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Les oppositions doivent être déposées au siège du fonds de commerce sus mentionné dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal Echourouk du 11/11/2025.

2025S01489FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13 Octobre 2025 enregistré à la recette des finances rue Mohamed Maarouf Sousse le 3 Novembre 2025 sous le n°25202360, quittance n°M092770, Mme Rebeh Bent Ali Rjab, demeurant à Stout Chhimet Mahdia, a cédé à Mme Linda Bent Khlifa Ben Elhaj Hmida, demeurant à Rue El Faouz Chott Mariem Sousse, le fonds de commerce exploité au commerce en détail- vente légumes et fruits et commerce général avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité à la rue Victor Hugo Sousse.

Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de la publication légal au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet du maître Ben Hamida Meniar, avocate à

la cour d'appel à Sousse sis rue Tahar Sfar, immeuble Baraka, Sousse 14ème étage B.14, cette annonce a été publié Mercredi le 06 Novembre 2025 au journal le Quotidien.

2025S01491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/10/2025 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 6/11/2025 sous le N°25205474 quittance N°M064129. Mme Kamel Jalila titulaire de la CIN n°02928751 MF 1663899Y, a vendu à Mademoiselle Malak ben el Hajj Abdallah, titulaire de la CIN n° 12882512.

La totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires en détail au local commercial situé à l'avenue Jalloul Ben Cherifa Khzema Ouest Sousse.

Toute opposition à cette vente devra être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse de l'exploitation du fonds de commerce dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Alchourouk" le 8/11/2025.

2025S01495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/11/2025, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 10/11/2025 sous le n°25202885, quittance n°M052150, Mr Ali Ben Tijani Baccouche, demeurant à Dhriaat Kairouan, matricule fiscal n°1515456Y, CIN n°07563739 a vendu à Mr Kamel Ben Boulares Motawaa demeurant à la rue Zied Aghlabi Sousse, CIN n°07560727 la totalité du fonds de commerce qui a pour objet la vente des fruits et légumes sis à la rue 20 Mars Jawhara Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14/11/2025 au journal le Quotidien.

2025S01499FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/10/2025 enregistré à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 11/11/2025 quittance n°M061459 Mr Aymen EZINE titulaire du MF n° 1887183H a vendu à Mr Bouroui KSIA titulaire de la CIN n°07009045 et Mr Salim JGAM titulaire de la CIN n°02968907 et Sami JGAM titulaire de la CIN n°12839495 à part égale tout le fonds de commerce représentant un restaurant Fast-food sis au Bvd Imem MOSLEM Khezama Est Sousse.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed BARHOUMI Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 13/11/2025.

2025S01501FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la vente d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 25/10/2025 et enregistré le 3/11/2025 sous le numéro 25205161 quittance n°M101648. Société KAROLI chaussures, société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le N°1112572M aux noms de ses représentants juridiques, vend à société linda de fabrication de chaussures, société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le N°1378125N au nom de son représentant juridique un fonds de commerce pour l'activité de «commerce de chaussure» exploité au local situé 2 rue Abou Kacem Echebbi Beb Bhar Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 10/10/2023 sous le numéro IP425/1517.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise à rue Aboulkacern Echebbi n°2 Sfax 3000, Sfax Madina.

2025X01482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Khouildi Jalel cin 11099517 demeurant route Aéroport km 9 Sfax a vendu à Mme Fatma Khouildi cin 05318337 demeurant à la route aéroport km 9 Hajeb Sfax tout le fonds de commerce (vente des produits alimentaires) avec tous ses éléments sise à la route aéroport km 9 Hajeb Sfax suivant contrat de vente rédigé par maître Mohamed Gassara son domicile à intileka 2, 4ème étage Sfax matricule fiscal MF 526571/EAP000 et signé le 28-10-2025 et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 29-10-2025 n°2520 quittance n°Mo053199 publié au journal Al Anwar le 11 novembre 2025.

Les oppositions se font pendant 20 jours de la publication au JORT entre les mains de l'acheteuse Mme Fatma Khouildi.

2025X01484FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2025 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba le 22/10/2025 N° de quittance M090613 N° d'enregistrement 25206145 Monsieur Fahmi ben Abdul Fattah Massoud cin 018160813 sis à la route Manzel Shaker km 3 Rue burnous Sfax a vendu à Mme Bakhta bint Tawfiq ben Ali Alraqiq cin 01271961 sis à la rue de Gabès km 4.5 Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la rue de la Sokra km 4.5 Sfax consacré au Café de première classe.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis à la rue de la Sokra km 4.5 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié aux journaux Alchourouk et Quotidien le 30/10/2025.

2025X01485FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/10/2025 enregistré à la recette des finances Tina le 10/10/2025 N° de quittance M064633 N° d'enregistrement 25202737 Monsieur Jalal ben Ali Al-jilasi cin 05236238 sis à la rue de l'aéroport km 9 al Hajeb Sfax a vendu à Monsieur Mohammed Amin ben Alaidi Bouzid cin 11169519 sis à la rue Grimda km 09 Alawabed Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'Aéroport km 9 al Hajeb Sfax consacré au Café de première classe.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce sis à la rue l'aéroport km 9 al Hajeb Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date de cette annonce.

Cet avis est publié aux journaux Achourouk et Quotidien le 5/11/2025.

2025X01486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 17 octobre 2025 enregistré à la recette des finances les Berges du lac Tunis en date du 4 novembre 2025 sous numéro 25209560 La société Bueauty Kindom Center, Sarl a l'identifiant unique G1658892 dont le siège est sis à la résidence sarra app 24ème étage les Berges du lac Tunis a cédé avec toutes les garanties de fait et de droit la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Mondher Belhaj Tahar Tunisien titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04160901 du 3 juillet 2020.

Les oppositions sont recevables au domicile de l'acheteur à l'adresse suivante dans un délai de 20 jours de la date de parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne : Avenue Mahmoud Chaabane résidence Meriem app A3 cité Ennasr 2 Ariana.

La présente annonce a été publiée au journal quotidien Essabeh en date du 11/11/2025.

2025403801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 1er août 2025, établi par Maître Soumaya YAZIDI, avocate, près la cour de cassation, enregistré auprès de la Recette des Finances du quartier Ennasr le 26 septembre 2025 sous le n° 25205400, récépissé n°M087984, M. Rafik Chahider, titulaire de la CIN n°01023222, domicilié au 7346, villa n°01, El Menzah 9, code postal 1013, a vendu à M. Mohamed Ajroudi, titulaire de la CIN n°14756519, domicilié à la Résidence Fares, bloc D, Jardins d'El Menzah 2, cité El Fawz, ELMNIHLA, l'intégralité du fonds de commerce comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n°4, Résidence Fares, Jardins d'El Menzah 2, et exploité sous l'enseigne «VOLGA RIVER», consistant en un café-bar et une activité de vente de pâtisseries.

Les oppositions sont reçues chez le vendeur à son domicile sis au 7346, villa n°01, El Menzah 9, code postal 1013, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 12 novembre 2025.

2025403802FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte notarié enregistré à la recette des finances de Dar Chaabane N° de Quittance M003879 du 13/01/2025 écrit par le notaire : Taieb Ncir et son assesseur que : Mr Fredj ben Ahmed Ben Mohamed Belhadj, titulaire de la CIN N°01659137, sis à la rue de Narjess Dar Chaabane El Fehri, a donné le fonds de commerce situé à la rue de la violette Dar Chaabane El Fehri et rue des Etats Unis Béni-Khiar, à son épouse Mme Zohra Bent Abdelkader Souissi ; titulaire de la CIN n°001775086, et ces descendants Hafidha Bent Fredj Belhadj titulaire de la CIN N°06271050, Hafedh Ben Fredj Belhadj, titulaire de la CIN n°05132815, Walid Ben Fredj Belhadj, titulaire de la CIN n°06310696, Mohamed Ben Fredj Belhadj, titulaire de la CIN n°06334032, et Mouna Bent Fredj Belhadj, titulaire de la CIN n°06393424, demeurent à la rue de la violette Dar Chaabane El Fehri.

Les oppositions seront reçues auprès de Mme Zohra Souissi et ses descendants à l'adresse ci-dessus indiquée.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 13 novembre 2025.

2025403803FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 22/10/2025 et enregistré à la recette des Finances d'El-Bouhaira le 30/10/2025, quittance N°M110752, enregistrement N°25209475, la société «WAEL & CO», société de négociation, identification unique N°0940784A, située à l'immeuble Pyramide du Lac, avenue du Lac Liman, Les Berges du Lac 1053 - Tunis, représenté par son représentant légal Mr. Wael Trabelsi, titulaire de la CIN n°08303119, délivrée à Tunis le 17 décembre 2020, a vendu à Mr. Marwan Ben Youssef, titulaire de la CIN n°14777834, délivrée le 24 mars 2022, résident au n°04, avenue Mohamed Ali Taher, Mutuelleville, tous les actifs de l'entreprise, y compris ses éléments corporels et incorporels, qui étaient utilisés pour l'activité de vente et de commercialisation de tous types de lunettes et autres équipements et

accessoires de vision, situés dans l'immeuble Pyramide du Lac, avenue du Lac Liman, Tunis.

Les réclamations seront acceptées dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, au siège social de l'établissement, situé dans l'immeuble Pyramide du Lac, avenue du Lac Liman, Les Berges du Lac 1053, Tunis.

La publication de cette annonce a eu lieu dans le journal Le Quotidien le 11 novembre 2025, sous le n° IP125/2954.

2025403804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 4/11/2025 par maître Ben Abdallah Latifa avocate auprès de la cour de cassation enregistré à la recette des finances à Boumhal le 5/11/2025 reçu n°M067549 enregistrement n°25203507 Mrs Najjar Hamza a vendu à Mr Boussif Wassim tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à Rue Abderrahmen Bahri Boumhal 2097 destiné à «Vente de PRODUIT ALIMENTAIRE» et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les objections seront acceptées entre les mains de Boussif Mouhammed Khalil Téléphone n°29032851 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux 2 journaux Achourouk et Le Quotidien du 11/11/2025.

2025403810FCCC2

Contrat d'une vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé édité le 30/5/2025 par l'avocat maître Jaballah Lotfi son cabinet sis au 4 rue 13 Août Mannouba, signé et légalisé à Denden le 30/05/2025, quittance n°9805, enregistré à la recette des finances de Mannouba le 30/5/2025 sous le n°25202308, quittance n°MO48009 ; Monsieur Slim Albouchi, résident à la Rue 1548 Ettadamen Ariana, a vendu à Mme Chourouk El khoukh, résidente au 08 bis rue Ali Belhedia Mellasine Tunis, la totalité du fonds de commerce situé au 02 Rue Mosquée D'AL Aksa Manouba, aménagé pour l'exercice d'une vente de produits alimentaires.

Ce contrat a été publié dans deux journaux «le Quotidien» et «Achourouk» le 25/6/2025.

2025403811FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 6/11/2025, enregistré à la recette des finances de Cité Tadhamon le 7/11/2025 sous le n°25206469 par quittance n°098742 M, Monsieur Hamdi Bou Laares, vendeur, déclare avoir cédé à Monsieur Akil Sliti la totalité du fonds de commerce exploité sous le nom «HOOKAH LOUNGE» café de catégorie «1» comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, sis au Jardin d'el Manzeh 2, Ariana, au rez-de-chaussée M3 Résidence les Olives.

Ce fonds est immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1778415 X.

Toutes oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Hamza Zekri, à son cabinet sis au 23 Rue Cyrus Le Grand 1002 Tunis dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk du 13 Novembre 2025.

2025403816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 6/11/2025 enregistré à la recette des finances El Kabaria sous le n°25202610 en date du 7/11/2025, quittance n°M077418, Madame Basma Bent Ahmed Jouini n° de la CIN 05106305 a cédé à Monsieur Othman Ben Mohamed Rahmani n° de la CIN 07005022 la totalité du fonds de commerce «polissage et vente de marbre» exploité au local commercial sis au 85 avenue 15 octobre El Ouradia Tunis.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées chez Maître ichraf Saidani avocate à la cour de cassation 52 avenue Habib Bourguiba 2000 Bardo dans un délai ne dépassant par vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 12/11/2025.

2025403817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat, enregistrée à la recette des finances de Bir El Kassaa le 10/11/2025 sous le N 25201815, Mme Amel Riahi CIN n°09916871, a vendu à Mme Jamila Dridi, le fonds de commerce constituant «cafétéria», exploitée au local sis lot N°437 Morouj 6, prix 20.000 ,000 dinars. Les oppositions seront présentées dans le délai de vingt jours de la date de la publication de la présente annonce, au local de l'acheteur 18 rue 9272 Jbel Jloud, ou un original du contrat de vente a été déposé.

La présente annonce a été publiée au journal Chourouk du 13/11/2025

2025403826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.SS.P du 27/10/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 29/10/2025, sous le n° de quittance 121063 numéro d'enregistrement 25209509, Mr Abd el Monème ben Mohamed Echarif Thabet titulaire de la carte d'identité nationale n°05735176 de 24/12/2020 a cédé la totalité du fonds de commerce conçu comme vente de fruits secs et enregistré au registre de commerce sous le numéro A 1591392, sis à Ain zaghouane, à Mr Mohamed Aidoudi Sager titulaire de la carte d'identité nationale 06566237 du 27/12/2022.

Les oppositions sont recevables auprès du local de fonds de commerce sis à Ain Zaghouane Tunis.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 11/11/2025.

2025403827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.S.S.P du 20/10/2025, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 23/10/2025, sous le n° de quittance 118891 numéro d'enregistrement 25209347, Mr Mohamed Taher Gaalii titulaire de la carte d'identité nationale n°03775928 de 15/8/2012 a cédé la totalité du fonds de commerce conçu comme vente de fruits secs et enregistré au registre de commerce sous le numéro 0969077D, sis à immeuble saada magasin n°2 Ain Zaghouane à Mr Naser ben Ali El Hamdi titulaire de carte d'identité nationale n°06598186 de 13/3/2025.

Les oppositions sont recevables auprès du local de fonds de commerce sis à immeuble saada magasin n°2 Ain Zaghouane Tunis.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 11/11/2025.

2025403828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente signé à la commune d'oued meliz le 10/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 11/11/2025 sous le N° 25201692 selon quittance N°M061969 rédigé par maître Ghrairi Mondher Avocat à la cour, le dénommé Allala Ben Saleh Ben Kanoun Sdiri, tunisien né le 11 mars 1956, titulaire de la carte d'identité N°02389792, titulaire de la patente objet de l'immatriculation fiscale N°104934 P, a vendu le fonds de commerce qui consiste en un point de vente au marché central de Ghardimaou (boucherie) issu d'un contrat de bail conclu entre lui et la municipalité de Ghardimaou fin année 2005 et ce à son fils monsieur Islem ben Allala Ben Saleh Sdiri, tunisien, né le 24/5/2001 à Jendouba titulaire de la carte d'identité nationale N°12359204 délivrée le 9/7/2024 moyennant le prix de trois mille dinars consigné auprès de l'acheteur et ayant élu domicile au marché central de Ghardimaou (le même local) pour recevoir et enregistrer toute opposition à la remise de prix.

Cette annonce est publiée également au journal quotidien Echourouk dans le numéro paru le 14/11/2025.

2025403832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 20/10/2025, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 23/10/2025 sous le numéro 25206506 quittance n°M113991, Mr Imed ben Hammouda ben Abderrahmen ben Hssin a cédé au profit de Mme Raoudha bent Hammouda Benhssin ép. Baklouti la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis au 7 rue el Ittihad Ariana, dont l'activité consiste à la vente des fruits secs et alimentation générale.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Mme Raoudha Benhssin dans son domicile sis au 7 rue el Ittihad Ariana.

Un exemplaire du contrat de vente est déposé au domicile élu pour l'acception des oppositions.

Un extrait de cet acte est publié au journal Echourouk du 7/10/2025 p.18.

2025403833FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par la suite d'un contrat de donation d'un bien commercial destiné à l'exploitation en tant que commerce des produits alimentaires généraux en détails.

Adressé par Monsieur Mohamed Aziz Ben Taher Ben Mohamed Chatti titulaire d'une carte d'identité nationale N°14620099 et Madame Aya Bent Taher Ben Mohamed Chatti titulaire d'une carte d'identité nationale N°11830153 ont donné à monsieur Rami Ben Taher Ben Mohamed Chatti le trois cinquième de la société destiné à la vente des produits alimentaires généraux situé à l'avenue Bechir Sfar N°99 Mahdia 5100.

Les oppositions peuvent être effectuées devant le donataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été également publié au quotidien «Chourouk» le 13/11/2025.

2025403834FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location d'un fonds de commerce rédigé par maître Salim Al Asta en date du 28, 29 octobre 2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia sous le n°25303388 Quittance n°M081978 en date du 30/10/2025.

Mr Bedoui Anouer B Mohamed B H'ssine agissant au nom et pour le compte de Mr Saafi Habib Ben Mahmoud en vertu d'une procuration établie par acte authentique, a loué la totalité de son fonds de commerce ayant pour objet Boulangerie, IU n°1594716 N situé à la rue Ali ben Ghedhahoum Kélibia; à Mr Messelmani Rami Ben Nasreddine C.I.N n°09876135 avec tous ses équipements et ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet article a été déposé aux journaux Echourouk et le Quotidien du 8 Novembre 2025.

2025R03208FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 29/10/2025 sous n°25303208 quittance n°M067065,

Lotfi Ataya (CIN n°01807007) a loué au nom d'Ilhem Ajili (CIN 06270111) et au profit de Firas Hamza Maiza (CIN 0984883) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Med Hedi Khfacha Dar Chaabane El Fehri pour exploitation café de 1er degré. Les oppositions seront faites chez le locataire au lieu d'exploitation du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 8-11-2025.

2025R03211FCCC3

Location Sous Gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Houda Aouini demeurant à l'Avenue 10 Rue Lac Liman Les Berges du Lac 1 Tunis, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 10/11/2025 quittance n°M030039 sous n° 25300864, Sté IBADUHER Tunisia, SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1771558G a donné en location sous gérance à Mr Moez Mhadhbi, titulaire de la CIN n°14225906, le fonds de commerce exploité en Beach bar Flora Park sis à Yasmine Hammamet commençant le 01/5/2025 jusqu'au 30/4/2027, les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire dans les lieux de fonds de commerce dans un délai de vingt jours.

2025R03223FCCC3

Location de fonds de commerce

Suivant acte SSP signé le 31/10/2025 enregistré le 7/11/2025 sous N°25304577 par quittance n°M115210 à la recette des finances route de Tunis Sfax, Samir Rhouma CIN N°05249113 demeurant à cité Zitouna imm n°14 app2 Sfax, a loué à Youssef Abbes CIN N°11075990 demeurant à la route de Gremda impasse Ben Said Sfax la totalité du fonds de commerce (commerce des accessoires de portable) exploité dans le local sis à l'Avenue des martyrs imm Louati Sfax pour une année renouvelable du 1/11/2025 au 31/10/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 12/11/2025.

2025X01490FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce en Gérance Libre

En vertu d'un acte SSP légalisé de signature le 27/7/2012 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 28/7/2012 sous le n°12303539 quittance n°49753 Mr Moufid Ben Tijani Ben Mohamed Bacheli a loué à Mr Tijani Ben Moufid Ben Tijani Bacheli tout le fonds de commerce sis au n°04 avenue de Carthage Tunis exploité comme taxiphone et commerce de téléphone portable pour une durée de 01 an renouvelable débutant du 01/8/2012 au 31/7/2013.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 11/11/2025.

2025403796FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 8/01/2025 enregistré à la recette des finances à Beb Souika enregistrement numéro 25303276 quittance numéro M070334 ben Chaaben Ahmed représenté par procuration Monsieur Achour ben Salem ben Chaaben a loué à madame Sdiri Ons le fonds de commerce pour vente de vêtements traditionnels situé au 152 rue el kasba publier au journal Chourouk le 10/11/2025.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès du Quartier général de fonds de commerce.

2025403800FCCC3

Gérance libre d'un fonds de commerce

CAFE PREMIERE CATEGORIE

Suivant acte s.s.p, en date du 11/2/2025 enregistré à la Recette des Finances Habib Thameur le 30/9/2025 sous le n°25302723, quittance n°M053213, y résilié le contrat de location gérance d'un café première catégorie situé au 12 rue Ali Bachamba Tunis, avec Mr Imed Eddine Assaibi et substitué par Mme Najat Bellil. Les oppositions commencent dans 20 jours à partir de l'annonce au JORT.

Cette annonce est publiée dans le journal le Quotidien le 6 novembre 2025.

2025403808FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 30/4/2025, et enregistré à la recette des finances de Bardo le 6/5/2025 sous la quittance n°M042104, enregistrement n°25301978, Mme Malika Marsaoui a renouvelé le contrat de location du fonds de commerce (gérance libre) comprenant tous les éléments corporels et incorporels, exploité comme sous l'enseigne «Joy», sis au 30 Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunis, au profit de la société «triple oy» dont le siège social est situé au Bardo, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro L/1738103, et représentée par son gérant Mr. Hamza Thraya . Le contrat est renouvelé pour une durée de cinq ans débutant le 01/10/2026 et se terminant le 30/9/2031. Les oppositions contre cette location doivent être formulées au local du fonds de commerce dans les vingt jours suivant la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 16/10/2025.

2025403836FCCC3

Avis

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 30/4/2025, et enregistré à la recette des finances de Bardo le 6/5/2025 sous quittance n°M042105, enregistrement n°25301979, Mme Thouraya Marsaoui a renouvelé le contrat de location du fonds de commerce (gérance libre) comprenant tous les éléments corporels et

incorporels exploité comme café sous l'enseigne «Joy», sis au 30 Avenue Habib Bourguiba, Bardo - Tunis, au profit de la société «triple oy» dont le siège social est situé au Bardo, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro L/1738103, et représentée par son gérant Mr. Hamza Thraya. Le contrat est renouvelé pour une durée de cinq ans débutant le 01/10/2026 et se terminant le 30/9/2031. Les oppositions contre cette location doivent être formulées au local du fonds de commerce dans les vingt jours suivant la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 16/10/2025.

2025403837FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de syndic

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 13/9/2025 enregistré à la recette des finances Soukra le 25/9/2025 Quittance n°M065569 enregistrement n°1160.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndic de résidence Aswar elgolf

Adresse : Chotrana 3 Soukra.

Membre :

Présidente : Mme Rafia Achour

Trésorière : Mme Rafia Achour

Membre : Mr Karim Chouchen.

2025R03205APSF1

Avis d'adoption du Statut

Type du Groupement de Développement

Pour le Groupement de développement en eau potable Ain Sidi Ahmed

Selon le procès-verbal de réunion de l'assemblée de constitution du corps provisoire du groupement de développement en eau potable Ain Sidi Ahmed le 27/11/2024 au local de la délégation de Kondar, a été adopté le statut type de groupement de développement objet du décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23 Août 1999 et ce conformément à la loi n°24 de l'année 2004 en date du 15 mars 2004 révisant et complétant la Loi n°43 de l'année 1999 en date du 10 mai 1999 régissant les groupements de développement agricole et de la pêche et conformément au procès-verbal de cette assemblée le nouveau GDA s'appelle Groupement de développement en eau potable Ain Sidi Ahmed, et a été nommé :

Monsieur Hamdi Akari : Président

Monsieur Houssem El Achek : Trésorier

Monsieur Salem Ben Tahar : Membre

2025S01498APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : La jeunesse olympique féminine pour les sports individuels de Kairouan

Objet : Sportif

But : Former, encadrer, encourager et développer les aptitudes intellectuelles, physiques et artistiques des jeunes, notamment en taekwondo et en kick boxing.

Siège : Rue Newdelhi - Cité Essahabi 4- Kairouan Carte N° : 1321 du 4/6/2025

Présidente : Radhia BSILA

Vice-Présidente : Sirine DHOUIBI

Secrétaire Générale : Monia BSILA

Trésorier : Sayed DHOUIBI.

2025S01502APSF1

Constitution d'un groupement agricole de développement

Sbih Elkhadhra - Skhira

Nom : groupement de développement sbih - Elkhadhra

Local : Sbih - Skhira

But : founir de l'eau

Approbation de la délégation de Skhira le 5 septembre 2025, sous le n°790

Composition :

Mabrouk ben Houssine Ahmed : Président de l'association

- Maher Ben Mohamed Belhaj Salah : Trésorier

- Ezzeddine Ben Khlifa Lassouad

- Mahmoud Belouafi Mayahi

- Ezzeddine Ben Ali Omar

- Nabil Ben Sassi Bey.

2025X01491APSF1

Déclaration

Nom de l'association : L'Association caritative pour les chats et les chiens (Charity for Cats & Dogs - CHACADO)

Siège : 41 Rue Hedi Nouira, 2021 cité Ennaser, Tunisie.

Objet :

Association caritative au profit des animaux

Objectifs :

1- Contribuer à diffuser la culture du bien-être animal et sensibiliser à son importance et à son rôle dans le maintien de l'équilibre environnemental

2- Encourager l'adoption responsable des animaux de compagnie et du bétail et contribuer à réduire le phénomène d'abandon en coordination avec les autorités compétentes

3- Contribuer à la réhabilitation des animaux pour servir la communauté et les personnes ayant des besoins spéciaux en coordination avec les autorités compétentes.

4- Contribuer à aider les animaux sans abri qui ont été victimes de mauvais traitements ou d'accidents de la route, tout en leur fournissant un traitement en coordination avec les

structures techniques et administratives pertinentes du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement

5- Travailler à renforcer la coopération et la coordination avec les institutions, centres, instituts, associations et organisations sociales spécialisés dans le bien-être animal et la conservation de l'environnement.

2025403641APSF1

Constitution du Syndicat des propriétaires

Résidence «La Princesse»

Nouvelle Soukra

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 Juillet 2025, enregistré auprès de la recette des finances Avenue de la Gare le 12 Août 2025 sous le n°982 reçu n°1056451, ainsi que l'arrêté d'approbation de la municipalité de Soukra en date du 27 octobre 2025, le syndicat des résidents de la résidence «La Princesse» Nouvelle Soukra a été constitué. Le syndicat est composé des membres suivants :

- Présidente : Safa Ben Mansour

- Trésorière : Râafa Hajji

- Vice-Président : Fayçel El Ouni

- Secrétaire général : Abdelwaheb Mejri.

2025403824APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de la Résidence Yasmine El Manar

Bloc I, Rue Habib Chatti, El Manar 1 - Tunis

l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat de la Résidence Yasmine El Manar Bloc 1 s'est tenue le 24 octobre 2025, conformément au procès-verbal enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Manar 1 sous le numéro 25803779 en date du 10 novembre 2025. L'Assemblée a décidé ce qui suit :

1/ La société «F.E Syndic Pro» est désignée Président du Syndicat de la Résidence Yasmine El Manar Bloc 1 pour une durée d'une année à compter du 1er novembre 2025, avec délégation de tous les pouvoirs du Président du Syndicat des copropriétaires, conformément aux dispositions du Code des Droits Réels.

2/ L'Assemblée a approuvé l'augmentation des frais du syndicat, fixées désormais à :

- 85 dinars/mois pour les bureaux

- 65 dinars/mois pour les appartements

Elle a également décidé la constitution d'un fonds exceptionnel d'un montant de 100 dinars, à verser avant la fin du mois d'octobre 2025.

3/ L'Assemblée a approuvé la mise à jour du règlement de copropriété adoptée lors de l'assemblée.

2025403799APSF2

SYNDIC GOLDEN BEACH

Résidence Golden Beach - Hammamet

IU : 1480431Y/N/000

En vertu du PV de l'Assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la Résidence du Syndic Golden Beach le 9 Août 2025, enregistré le 11 septembre 2025 à la Recette des finances Hammamet, sous le numéro 25805339, il a été décidé :

- Lecture du rapport moral et du rapport financier;

- Approbation du rapport moral et du rapport financier et quitus au bureau;

- Suivi des actions de recouvrement et décision des actions à entreprendre ;

- Suivi des affaires en justice et décision des actions à entreprendre;

- Révision des salaires du personnel ;

Election du Président du syndic et de nombre du bureau comme suit :

- Monsieur Mehdi Sellami : Président

- Mme Imen Zhioua : Trésorière

- Monsieur Abderrazek Akrout : Membres :

- Madame Saloua Triki : Membre

- Monsieur Abderrahmen Ghorbel : Membre.

2025403807APSF2

Election du nouveau syndicat des propriétaires des appartements

Amen 2 cité ESSAHAFA

Conformément au procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2025, enregistré à la recette des finances d'El-Menzah 9 le 22 septembre 2025 (reçu n°066584 M, enregistrement n°2580285), il a été décidé d'élire un nouveau syndicat, composé de :

Rajia Slim : Présidente

Mouna Bousnina : Secrétaire Générale

Imen Ben Aicha : Trésorière

Sondos Azzabi : Membre.

2025403825APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Moez Ben Mohamed Grissa, demeurant à la Rue Farhat Hached Ouardanine, CIN n° 06840726.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°104059 Monastir d'une superficie de 275 m², dénommé «MOEZ» sis à City 14 Janvier Ouardanine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 108 390 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 10/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01496VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Abdelhakim Ben Ali Lahouij, demeurant au 19 Route de Sfax Msaken ouest, CIN n° 05535178.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°152355 Sousse d'une superficie de 236 m², dénommé «ALI» sis à Msaken.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 352080 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 8/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01497VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hedi Nouira. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

La société medica sud plus, société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 584225/K, caution hypothécaire, dont le siège social est situé à Sfax, immeuble Palmarium, bloc A, n°17.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété dénommée "essadeka" objet du titre foncier n°88553 Sfax, consistant en un appartement sis au 4ème étage de l'immeuble située à Sfax avenue Majida Boulila, d'une superficie de 59 m² ainsi que les parts indivises communes y afférentes.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de cent dix huit mille dinars, (118.000.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir. que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 15/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01503VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du liquidateur judiciaire

Parti de la justice et du développement

Adresse : N°46-44 Avenue de la liberté étage 5 bureau N°506 Tunis 1002

En vertu de la Décision civile de première instance N°76673 rendue par le Tribunal de première instance de Tunis le 3 décembre 2024, il a été décidé la nomination de Maître Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire du parti susmentionné. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2025R03212VEPA2

Remplacement de l'administrateur judiciaire

STE CENTRAL UNIVERS METAL

RNE : 1496233A

Siège social : 404 Route el Agba Km 8 El Hararia

En vertu de la décision de la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 en date du 9/9/2025, il a été décidé le remplacement de l'administrateur judiciaire Mohamed Mbarki par l'administrateur Mustapha REZG ayant le siège du cabinet sis au 29, Avenue de GHANA Tunis.

2025R03221VEPA2

Remplacement de l'administrateur judiciaire

MODERNE DE COMMERCE DES METAUX

RNE : 1464773A

Siège social : Rue de Madrid CT 20 Mars Sidi Hassine

En vertu de la décision de la chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 en date du 9/9/2025, il a été décidé le remplacement de l'administrateur

judiciaire Mohamed Mbarki par l'administrateur Mustapha REZG ayant le siège du cabinet sis au 29, Avenue de GHANA Tunis.

2025R03222VEPA2

Offre de cession au plus offrant de la société

«HIPPO» situé à Mahdia

En vertu de la décision n°180/2025 du 7 octobre 2025 rendue par le tribunal de première instance de Mahdia, le commissaire à l'exécution met en vente tous les biens de la société «HIPPO», IU 1378208 Q et dont le siège social est situé dans la zone industrielle de Dakhila 5111 à Mahdia. Il s'agit d'une SARL au capital de 184.000 dinars dont l'activité principale est la fabrication de savons, de parfums et de produits d'hygiène. Les personnes souhaitant participer doivent retirer le cahier des charges auprès de l'administrateur judiciaire Chokri Mbarek, situé à rue Al- Tayeb Al-Mahiri, immeuble Al-Borg, quatrième étage, bureau n°01 (20477772/23807806) moyennant le paiement de 200DT non remboursables. Les offres doivent être envoyées par courrier avec accusé de réception ou déposées directement à l'adresse susmentionnée, en indiquant sur l'enveloppe extérieure «Confidentiel - Ne pas ouvrir - cession de la société Hibo», la date limite pour l'acceptation des offres est fixée au 19 décembre 2025 à midi.

2025S01490VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse 2, en date du 29/10/2025, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier sis à Kalaa Sghira objet du titre foncier n°94963 Sousse.

2025S01492VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26234 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 13/10/2025, M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider les biens immobiliers sis à Zaouiet Sousse, objet des titres fonciers n°164059, Sousse 179004 Sousse et 179007 Sousse et ce entre M. Anis Ben Frej Ben Abed El Haj et Mme Raja Bent Béchir Kahloul.

2025S01493VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26524 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 28/10/2025, M. Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider l'appartement sis à l'immeuble El Ahmadia prés de la clinique Essalem à Sousse, et ce entre M. Zouheir Khlifa et Lamia Bent Jaber Layouni.

2025S01494VEPA2

Avis aux créanciers

SOCIETE HELA BATAM

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Du 05/02/2008 enregistré à la recette des finances La Marsa sous le N° 8500556

S.A au capital social de : 38.600.000,000

RC : B139842001

MF : 26948J

Siège social : Route de Gammarth La Marsa Tunis

Et actuellement au Bureau du Liquidateur Habib BOUAZIZ

Sis à Immeuble City centre - Centre Urbain Nord App.E2 B07 Tunis 1082

(Société en liquidation)

(Dossier de Liquidation N°353)

Conformément au P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 05/02/2008 enregistré à la recette des finances La Marsa sous le n°8500556 et conformément aux articles 387 et suivants du c.s.c il a été décidé la dissolution de la société HELA BATAM et la nomination de Mr Habib BOUAZIZ comme Liquidateur.

Il appartient à tous les créanciers de la société HELA BATAM de présenter leur dettes au Liquidateur : soit directement à son bureau sis à Immeuble City centre - Centre Urbain Nord App.E2 B07 Tunis 1082, soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à partir de cette publication. Ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du Territoire Tunisien.

2025403601VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Du vendredi 5 décembre 2025

Société Beaurivage

Société anonyme

Au capital de 2 532.000DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le vendredi 5 décembre 2025, à l'hôtel Méditerranée Hammamet à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital.

- Questions diverses.

2025R03207SANB3

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE "SOGIT SA"

Capital social : 1 420 000.000 DT

Siège social : TELEPTHE 1215 Feriana Kasserine

Identifiant unique : 0827519X

Messieurs les actionnaires de la Société Générale d'Investissements

Touristiques «SOGIT SA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra le mardi 9 décembre 2025 à 10H au siège social de la société sis à TELEPTHE FERIANA gouvernorat de Kasserine; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- La nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices clos 2021; 2022 et 2023;

2- La nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2024; 2025 et 2026;

3- Questions diverses.

2025R03210SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALTRAN TELNET CORPORATION S.A

Société anonyme

Au capital de 19.507.140 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Ennour - Centre Urbain Nord - Cité El Mahrajene - 1082 Tunis

Identifiant unique : 1062046P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALTRAN TELNET CORPORATION S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 décembre 2025 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation du résultat;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Démission et nomination de deux Administrateurs;

7. Questions diverses.

2025R03216SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE KHAYAM GARDEN

Société anonyme

Au capital de 13 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Nabeul

Identifiant Unique RNE : 0012947 K

Affiliation CNSS : 6778377

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 10 décembre 2025 à 10 heures dans les bureaux de la société SOFIDE sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration,

- Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription,

- Augmentation de capital en numéraire,

- Suppression du droit préférentiel de souscription,

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts,

- Présentation de la structure du capital actualisée,

- Délégation de pouvoirs,

- Pouvoirs pour formalités.

2025R03219SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 14 625 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Registre de commerce N° : 0003755C

MF : 0003755C/A/M/000

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 décembre 2025 à dix heures (10h) au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024,

5. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus à donner aux administrateurs et à la direction générale,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

8. Désignation de co-commissaires aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027,

9. Questions diverses.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2025R03224SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 14625000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Registre de commerce N° : 0003755C

MF : 0003755C/A/M/000

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 12 décembre 2025 à douze heures (12h) au siège administratif de

la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de la société,

2. Mettre à jour les statuts.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2025R03225SANB3

Société de développement économique de Matmata

Société anonyme

Capital : 250 000 dinars

MF : 0008174H

Siège social : Hôtel Sidi Idris, rue Tariq Ibn Ziyad, Matamata 6070

La société convoque tous les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le dimanche 30 novembre 2025 à l'hôtel Sidi Idriss de Matmata, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1) Examen et approbation du rapport d'expertise établi par Mohamed Najib Ouannane, portant sur l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes et l'intégration des bénéfices, des réserves et des dividendes en actions conformément à l'article 292 du Code des sociétés commerciales.

2) En cas d'approbation du rapport d'expertise, approbation de la valeur nominale des actions existantes et actualisées, ainsi que de l'Intégration des réserves, des bénéfices et des dividendes en actions, au vu dudit rapport et conformément à l'article 292 du Code des sociétés commerciales.

Tous les documents nécessaires aux actionnaires pour connaître leurs droits sont disponibles au siège social de la société.

2025R03227SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD

S.A. au capital de 24.000.000 Dinars

Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 16 décembre 2025 à 12 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «la Maison de l'Entreprise», sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination du représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration

2- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société dans le délai légal.

2025R03233SANB3

Convocation pour l'assemblée générale ordinaire

Société Capsa Thermal Oasis (SA)

Au capital 5.834.500 dinars dont le siège est sis à Sidi Ahmed Zarroug, Bureau postal Sidi Ahmed Zarroug - 2112 Gafsa- BP : 117Gafsa

M.F : 1419834/Q

R.C : B17180222015

Le Conseil d'Administration de la société «CAPSA THERMAL OASIS», Société Anonyme a l'honneur d'inviter les actionnaires pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 9 décembre 2025 à 10 H à la salle de réunion de la Station Thermale à Sidi Ahmed Zarroug - Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 et son approbation,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice comptable 2024 et son approbation,

3) Remplacement d'un administrateur décédé par un autre actionnaire,

4) Quitus aux Administrateurs au titre de la gestion pour l'exercice 2024,

5) Jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'Administration.

2025R03235SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT «T.S.P.I.»

SICAR- S.A. au capital de 500.000 D

Siège social : 19, rue des jasmins - 2080 Ariana

Identifiant unique : 0817673 B

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participations et d'Investissement «TSPI» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 5 décembre 2025 à 10h au siège de la société sis au 19, rue des jasmins - 2080 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire.

2. Ratification de la cooptation d'un nouvel représentant permanant de TSB.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

4. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées.

5. Approbation des états financiers 2024 et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024.

8. Fixation des jetons de présence de l'exercice.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT «T.S.P.P.»

SICAR - S.A

Au capital de 1.600.000 D

Siège social : 19, rue des jasmins - 2080 Ariana

Identifiant unique : 779458 F/P/M/000

Matricule CNSS : 253724-69

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement «TSPP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 3 décembre 2025 à 10h au siège de la société sis au 19, rue des jasmins - 2080 Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs.

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

4. Lecture des rapports général et Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et approbation des conventions réglementées.

5. Approbation des états financiers 2024 et du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Quitus aux membres du Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2024.

8. Fixation des jetons de présence de l'exercice.

9. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403813SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C

Société anonyme

Au capital de 1 850 000 dinars

Siège social : 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'chergua, Gouvernorat de Zaghouan

Identifiant unique : 0825757B

Les actionnaires de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.C sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 décembre 2025 à 10 heures, au siège social de la Société sise au 8, Rue du Silicium, Zone Industrielle de Djebal El Ouest - 1111 Délégation de Bir M'Chergua, Gouvernorat de Zaghouan pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;

2. Démission de deux membres du Conseil d'Administration (y compris le Président) et quitus de leur gestion;

3. Nomination de nouveaux administrateurs; et

4. Pouvoirs.

2025403814SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2025

UIB Assurances

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant unique n° : 1685183L

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba Les Berges du Lac - 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 décembre 2025 à 10h00 (heure de Tunis) au siège de la Société sis à la Rue du Lac Toba - Les berges du Lac -1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'une nouvelle Présidente du Conseil d'Administration, suite démission du Président du Conseil d'administration

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs d'un montant de cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT).

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration - émission de titres participatifs sans recours à l'appel public à l'épargne.

4. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs

5. Approbation de l'opération d'émission des titres participatifs et de la convention visée par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'opération d'émission des titres participatifs d'un montant de cinq millions de Dinars Tunisiens (5.000.000 DT).

7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba - Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025403818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'espoir «Polyclinique El Menzah»

Société anonyme

Au capital de 3.500.000 Dinars

Siège social : 1 Rue Appolo XI, cité Mahrajène, 1082 Tunis

M.F : 002305Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société L'Espoir «polyclinique El Menzah» sont convoqués en

assemblée générale ordinaire qui aura lieu à la clinique Saint Augustin le vendredi 12 décembre 2025 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée

- Lecture de rapport d'activité du conseil d'Administration durant l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs et au président directeur général

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2025403819SANB3

Seconde convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital social de 883.000 DT

Siège social : 5 Bis, Rue Charles de Gaulle 1000 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SOCOTEX sont convoqués une seconde fois en une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 12 décembre 2025 à 15h00 au bureau de la société sis au Bloc 10, Rue Kaab Ibn Malek, les UV4, Menzah 6, Ariana - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel Administrateur de la Société;

- Pouvoirs pour formalités.

2025403821SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital social de 1.100.000 DT

Siège social : 5 Bis, Rue Charles de Gaulle 1000, Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 0001174C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société PLASTISS sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le vendredi 12 décembre 2025 à 10h00 au bureau de la société sis au Bloc 10, Rue Kaab Ibn Malek, les UV4, Menzah 6, Ariana - Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 établis par le Conseil d'Administration;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

4. Lecture des états financiers arrêtés au 31/12/2024;

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

7. Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président Directeur Général;

8. Examen et approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

9. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2024 ;

10. Détermination des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2025 ;

11. Nomination des administrateurs pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

12. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

13. Questions diverses;

14. Pouvoirs pour formalités.

2025403822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TECHNO POINTE

SA au capital 700 000 DT

Siège social : 6 Rue Danton 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 0005347Y

Les actionnaires de la société anonyme TECHNO POINTE, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 5 décembre 2025 à 9h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

- Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos au 31.12.2024.

- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

- Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31.12.2024

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivants du code des Sociétés Commerciales.

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2026, 2027 et 2028.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes «Expertise Finance et Conseil» pour les exercices 2026, 2027 et 2028

- Questions diverses.

2025403823SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

ARISTON THERMO TUNISIE

Société anonyme - Non résidente en cours de liquidation

Capital social : 500.000 Euros

(Soit l'équivalent pour les besoins de l'enregistrement à 1.200.000 Dinars)

Siège social : 22, Rue de L'Imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 La Mannouba - Tunis

Identifiant unique : 1509725M

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du

11/11/2025 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 12 décembre 2025 à 9H par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice clos le 31/12/2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31/12/2024.

6. Quitus aux administrateurs.

2025403830SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la société TIFERT sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire, initialement prévue le 2 octobre 2025, puis reportée au 16 octobre 2025 et au 26 novembre 2025, est de nouveau reportée au 11 décembre 2025 à 11h00. La réunion se tiendra à d'hôtel Golden Carthage Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025403835SANB3

EL MATBAA HOTEL - SA

Société anonyme

Au capital de 265.500 dinars

Siège social : 6 Rue Alain Savary - Tunis

Identifiant Unique : 0000219T

Mes dames, Messieurs les actionnaires de la Société «EL MATBAA HOTEL» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi vingt deux décembre 2025, à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2024.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2025403839SANB3

Changement d'adresse des Convocations à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société anonyme du domaine de potinville

Société anonyme

Au capital de 388.800 dinars

Siège social : 7, Square Louis Wiriot - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000413T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme du Domaine de Potinville, sont informés du changement de l'adresse du lieu de déroulement des travaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire prévues pour le 27/11/2025, dont les convocations ont été publiées au J.O.R.T. n°151 du 4 novembre 2025, comme suit :

- Ancienne adresse : au 2 Rue du Commandant Mohamed El Bejaoui Carthage;

- Nouvelle adresse : au Cabinet de Maître Riadh Belkadhi, sis au 2ème étage de l'immeuble 129 avenue de la Liberté - 1002 Tunis. Ce changement d'adresse, concerne aussi le lieu de dépôt des documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire, mis à la disposition de tous les actionnaires.

2025403840SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale constitutive

En application du décret n°498 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément à l'article 11 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire locale «Awled Mfeda» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le dimanche 7 décembre 2025 à 10h du matin au siège social de la de la société selon l'ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2025403831SODB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "Essaada"

Utique Nouvelle

Tous les membres sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2024, qui se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 à 10h00 au siège social de la société, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport annuel et financier 2024

2/ Lecture des rapports des commissaires aux comptes 2024

3/ Approbation des états financiers 2024

4/ Décharge des membres du conseil d'administration

5/ Classification des résultats

6/ Mise à jour de la liste des membres

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée sera reportée au jeudi 11 décembre 2025.

2025R03214SODB3

SMBSA Al-Wifaq à Wardanine

(Société en liquidation)

Siège social : Rue Farhat Hached, n°82

M.F : 148893D

La liquidatrice Hela Mkada informe tous les membres de la société que l'assemblée générale finale (2ème invitation) se tiendra le jeudi 27 novembre 2025, à partir de 9h du matin dans la salle de réunion de la Cellule d'orientation agricole à Wardanin, pour examiner l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de liquidation à l'assemblée.

- Présentation du budget final de la liquidation au commissaire aux comptes.

- Ouverture des débats.

- Présentation des comptes de liquidation pour approbation.

- Quitus au liquidateur.

- Clôture de l'assemblée.

Tous les membres doivent être présents et présenter leur carte nationale d'identité.

2025S01500SODB3

Convocation

Coopérative Sfaxienne Ouvrière de Production «COSOUP»

Nouveau Port de Pêche 3065 Sfax

Capital : 197616.000

MF : 0011354K/P/M/000

Le Conseil d'Administration de la COSOUP a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Coopérative Sfaxienne Ouvrière De Production «COSOUP» qui aura lieu le samedi 6 décembre 2025 à 11h du matin à la salle de réunion de l'UGTT de Sfax et ce conformément à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Lecture et Approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration aux exercices 2021-2022-2023.

- Approbation des rapports moraux et financiers relatifs aux exercices 2021-2022-2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023.

- Affectation des résultats des exercices 2021-2022-2023.

- Désignation du commissaire aux comptes des années 2024-2025-2026.

- Quitus aux membres du conseil.

- Election des membres du conseil d'administration.

Observation :

Tous les documents et les livres comptables sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation au siège de la COSOUP nouveau port de pêche Sfax.

2025X01503SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Wahid Ben Ali Rebii annonce que le titre de sa propriété du terrain situé à la route Gabès klm 1.5 Mahres Sfax de la superficie de 681.5 mètres carrés est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M.Makni Wadi notaire qui est situé à immeuble Ribat Madina 1 étage bureau n°110 Beb Jebli Sfax dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X01487DIVD2

Avis

J'ai soussigné Mr Hbib Sebei, titulaire de la carte d'identité nationale N°03356698 délivrée en Tunisie le 6/12/2024, représentant légal de la société Les Grands Silo de Béja qui est enregistrée sous l'identifiant unique n°462927/J/N/M/000, et d'après la procuration datée le 21/6/2022 égalisée à la municipalité de Béja, je déclare avoir perdu l'acte de propriété N°25885/07 objet du titre foncier n°41874 Bizerte nommé «SOUROUR» localisé à Sidi Ahmed Délégation Bizerte Nord.

Conformément à la déclaration sur l'honneur signée et légalisée auprès de la municipalité de Gabès au 31/10/2025 sous le numéro 14208.

2025X01488DIVD2

Perte d'un acte

Fathia fille de Ibrahim ben Smida CIN n°00678354 annonce qu'elle possède une parcelle de terre renferment 12 pieds d'oliviers située à la route de Menzel Chaker Bir el Mallouli Sfax lui provenant par l'acte de partage daté le 13 mars 1996 enregistré le 26 janvier 1998 n°391 dressé par les notaires Mohamed fils de Mohamed Mzid et son père Mohamed et que son acte de propriété a disparu et elle veut avoir une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse au notaire Mohamed Mzid dans un délai de 30 jours à partir de la date de cet avis.

2025X01489DIVD2

Avis

Les Héritiers du feue Baya Bent Sadok Dammak avisent que leur antécédente était propriétaire d'une parcelle de terre renfermant 6 pieds d'olivier sise au lieu dit charchar (à la route de Gabès km 13 Sfax)

Que le titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Hamouda Khabou et Mohamed Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01492DIVD2

Avis

Mr Ali Kharrat annonce que son titre de propriété de la moitié indivise de la maison sud avec un étage situé à la route de Taniour km 2 Sfax provenant de rachat le 15 Juillet dressé par les notaires Mohamed Karray et Lotfi Mziou a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X01493DIVD2

Avis

Mr Ezzeddine Harrabi annonce que son titre de propriété d'un terrain de 450m² situé à route Gabès km 10 Sfax provenant de l'achat le 16 septembre 2000 dressé par les notaires Kais et M'Hamad Ali Karray a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X01494DIVD2

Avis

Mme Ben Hsine Fathiya annonce qu'elle possède un terrain sis à la route Sidi Mansour klm 14 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X01495DIVD2

Déclaration de perte

Mr. Mohamed Ben Badreddine GUERFALI, titulaire de la carte d'identité nationale N°01570799 délivrée le 16/10/2004. Déclare par la présente la perte du titre de propriété (Sanad) de son père Badreddine GUERFALI N°07/10684, objet du titre foncier N°42316 Bizerte, suite à la déclaration sur l'honneur, légalisée en date du 24/10/2025.

2025403805DIVD2

Déclaration de perte

Mr. Hédi Ben Hamadi Derouiche, titulaire de la carte d'identité nationale N°05676533 délivrée le 13/6/2025, déclare par la présente la perte du titre de propriété de sa mère Saïda Derouiche (Sanad) N°07/51582, objet du litre foncier n°58403 Bizerte, suite à la déclaration sur l'honneur, légalisée en date du 24/10/2025.

2025403806DIVD2

Avis de perte

Leila Bellili titulaire de la c.i.n n°09080359 du 27/3/2015 annonce pour le compte de sa fille mineure Maram Akaichi la perte du titre d'origine de propriété n°22394 du 27/9/2021 objet du titre foncier 93052 Ariana selon déclaration sur l'honneur du 17/10/2024.

2025403815DIVD2